Consignes de sécurité pour les observations dans le cadre de l'enseignement

Merci aux encadrants de transmettre ces consignes et aux étudiants d'en prendre connaissance avant toutes séances d'observation.

Voici quelques **consignes de sécurité** à respecter durant les séances d'observation :

- Appliquer les consignes spécifiques à chaque coupole et instrument
- Rester systématiquement en binôme, le cas échéant prévenez votre encadrant
- Utiliser les équipements de protection à votre disposition (casque anti-heurt)
- Porter des vêtements chauds et des chaussures adaptées
- Ne pas manger les baies sauvages sur le site, et donner à manger aux animaux
- Porter un gilet réfléchissant lors de vos déplacements sur le site
- Prendre connaissance des moyens de secours et des numéros d'urgence affichés dans chaque coupole
- Signaler tout incident pour la sécurité des biens et des personnes à l'encadrant présent sur le site
- Il est formellement interdit de manipuler de l'azote liquide